

Concours du « Meilleure gâteaux de voyage »

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2021

Mercredi 3 novembre 2021 sur le stand des Boulangers et Boulangers-Pâtisseries
pass sanitaire obligatoire et masque obligatoire dans la foire

- Article 1 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté organise un Concours du « Meilleure gâteaux de voyage ».
- Article 2 : **Le Concours est réservé aux Entreprises Artisanales de Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie, et à leurs salarié(e)s et apprenti(e)s.**
- Article 3 : Le concours comporte 2 catégories :
1) Salarié(e) - Apprenti(e)
2) Employeur (patron)
- Article 4 : Les entreprises artisanales peuvent concourir dans les 2 catégories.
- Article 5 : Présentation : 2 gâteaux de voyage de 300 à 350 grammes cuits, la recette et la composition du gâteaux et devront être inscrites sur une carte mise sous enveloppe.
1) le premier sera réservé à la présentation.
2) le second sera réservé à la dégustation.
- Article 6 : Le dépôt des gâteaux devra être effectué **dans des emballages neutres** le **mercredi 3 novembre 2021 de 13h00 à 14h00 sur notre stand.**
- Article 7 : Les candidats et les candidates donneront, avec leurs gâteaux, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s et salarié(e)s), ainsi que leur recette.
- Article 8 : Composition du Jury : exclusivement des professionnels reconnus.
- Article 9 : La décision du Jury sera sans appel. Aucun gâteau ne pourra être réclamée ou reprise.
- Article 10 : La proclamation des résultats aura lieu le **mercredi 3 novembre 2021 à 17h00 sur le stand des boulangers**.
- IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.**
- Article 11 : Les participants et les participantes seront conviés au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.
- Article 12 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du Concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.
- Article 13 : **Les brioches ne correspondant pas au règlement seront hors concours.**

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le 25 Octobre 2021 à l'adresse mail suivante :

unionboulangers.21@gmail.com

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

En plus pour les salarié(e)s, nom et adresse de l'employeur : _____

CATEGORIE : **COCHEZ 1 CASE** Salarié(e) - Apprenti(e) Employeur (patron)

déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours de la Meilleure Brioche feuilletée.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Fait à _____
« Lu et Approuvé »

le _____
Signature